



A19-1007



**Convention d'application de la Licence délocalisée
Sciences de l'Information et de la Communication
Mention : Information-communication
De l'Université Bordeaux Montaigne
à l'Université Marien N'GOUABI**

L'université Bordeaux Montaigne,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
représentée par sa présidente, Madame Hélène Vélasco-Graciet
agissant tant pour son compte que pour celui du département Institut Sciences de
l'Information et de la Communication (ISIC) de l'unité de formation et de recherche
Sciences des Territoires et de la Communication (UFR STC),
sis Domaine universitaire – 33607 Pessac cedex

ci-après désignée par « UBM »
d'une part,

et

L'université Marien Ngouabi

Université publique du Congo
représentée par son Recteur, Professeur Jean-Rosaire IBARA

ci-après désignée par « UMNG »
d'autre part.

L'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Marien N'GOUABI étant dénommées
collectivement « Partenaires »

Vu le code de l'éducation ;

Vu arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu la délibération de la CFVU de l'UBM du 03 octobre 2019

Vu le décret n°2009-177 du 18 Juin 2009 portant application du système "Licence, Master, Doctorat"
à l'Université Marien N'GOUABI

PREAMBULE

L'Université Marien N'GOUABI et l'Université Bordeaux Montaigne, conformément aux engagements de principe déjà pris (convention-cadre de coopération et conventions spécifiques pour la mobilité enseignante et la mobilité étudiante du 03 juillet 2019), décident de mettre en place un diplôme délocalisé de la licence en sciences de l'Information et de la Communication de Bordeaux Montaigne au sein du département de communication.

Cette formation sera sanctionnée par le diplôme français de licence en Information et Communication, délivré par Bordeaux Montaigne.

Comme le montre un examen approfondi des maquettes de la licence de l'UBM et de la Licence Sciences et techniques de la communication de l'UMNG, il y a une très grande adéquation entre les deux cursus. Cela permet de mettre en place un programme délocalisé s'appuyant très majoritairement sur les cours existants dans la maquette de la licence Sciences et techniques de la Communication de l'UMNG.

ARTICLE 1 – Objet

L'objet de cette convention est de préciser les principes et les procédures d'obtention de la Licence Sciences de l'information et de la communication du département des Sciences de l'Information et de la Communication (ISIC) de l'UBM, France, par les étudiants en licence Sciences et techniques de la Communication du parcours Sciences et Techniques de la Communication (STC) de l'UMNG, Congo.

Cette convention fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, le recrutement des étudiants, les frais d'inscription, les règles des examens, le contrôle des connaissances, les modalités de délivrance du diplôme, ainsi que les conditions de mobilité des étudiants. Cette convention se conforme aux règles appliquées par les universités signataires.

Une commission mixte ISIC et STC est formée pour veiller à la mise en œuvre de cette convention. Elle est composée, pour Bordeaux Montaigne, de la direction du département ISIC, du responsable de la licence Sciences de l'information et de la communication ainsi que de l'enseignant responsable de la licence délocalisée, et pour l'UMNG, du chef du parcours STC et des référents locaux de la licence délocalisée.

Un objectif additionnel est d'initier des échanges de recherches en sciences de l'information et de la communication.

ARTICLE 2 – Responsables pédagogiques

La responsabilité pédagogique de la licence délocalisée est portée par l'UBM. Elle est relayée localement par un référent pédagogique du parcours STC de l'UMNG.

Les responsables pédagogiques assurent la coordination du projet et le fonctionnement du dispositif (recrutements, enseignements, jurys, évaluations). Ils sont chargés du respect de la maquette de formation (annexe 4).

Ils proposent la composition du jury de délibération de diplôme à la présidence et peuvent en être membre.

Le référent pédagogique de l'UMNG assure la gestion quotidienne in situ dans toutes ses dimensions : représentation, suivi pédagogique et administratif des étudiants, suivi financier, organisation des enseignements, transmission des notes et résultats, liens avec l'équipe pédagogique et administrative de l'UBM.

ARTICLE 3 – Modalités d'admission et d'inscription

Le nombre d'étudiants inscrits n'excèdera pas quarante par promotion.

La commission chargée du recrutement sera composée des responsables de la licence délocalisée, du référent l'UMNG et des membres des équipes pédagogiques respectives.

Les étudiants sont recrutés parmi les étudiants régulièrement inscrits au sein de la licence Sciences et techniques de la Communication du parcours STC. Ils sont titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent et doivent avoir validé la première année de la licence Sciences et techniques de la Communication pour pouvoir candidater au programme de la licence délocalisée.

La commission de recrutement établit la liste des étudiants de première année de licence de communication de Brazzaville autorisés à s'inscrire pour les trois années suivantes à l'UBM dans le cursus de la licence délocalisée.

L'UBM s'assure lors de l'inscription, de l'identité des étudiants ainsi que du respect des conditions d'accès à la formation (annexe 2). Les étudiants de l'UMNG ne sont pas assujettis au paiement de la CVEC¹.

L'inscription à l'UBM donne droit à l'accès aux services numériques de l'université et à la délivrance d'une carte d'étudiant.

ARTICLE 4 – Durée de la formation

La durée de la licence délocalisée est de trois ans, soit de six semestres.

ARTICLE 5 – Lieux et organisation des enseignements

L'enseignement se déroule en présentiel dans les locaux de l'UMNG, à l'exception de certains cours en formation à distance dispensés par l'UBM.

Le cursus est composé de six semestres de cours qui représentent 180 ECTS (European Credits Transfer System). Les crédits de chaque cours sont conformes au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Les enseignements sont dispensés par le Département de communication conformément à la maquette de la licence Sciences de l'information et de la communication d'UBM.

Il est prévu :

- de prendre en compte au titre d'unités d'enseignements (UE) de la licence de l'UBM certaines UE de l'UMNG,
- pour les enseignements de la licence Sciences de l'information et communication non présents dans la maquette de la licence Sciences et techniques de la Communication :

¹ Contribution vie étudiante et de campus

- si les compétences sont disponibles dans d'autres départements de l'UMNG, ils seront proposés aux étudiants du programme,
- si elles ne sont pas disponibles, l'UBM les mettra à disposition via la plateforme de formation à distance de l'université,
- si le parcours STC le peut, qu'elle enrichisse son offre de formation en créant de nouveaux cours.

Le détail du cursus d'enseignement de la licence délocalisée de Bordeaux Montaigne ainsi que les règles de correspondances figurent en annexe 4 du présent accord.

Des enseignants de l'UBM auront aussi la possibilité de dispenser des enseignements à Brazzaville.

Une collaboration avec les collègues de Brazzaville, sous la forme d'un colloque ou séminaire au bénéfice de l'ensemble des étudiants du Département de communication sur des aspects de communication peut être envisagée. Il pourra permettre de découvrir différentes approches des sciences de l'information et de la communication.

ARTICLE 6 – Examens et contrôles des connaissances

Chaque semestre, le bureau des licences de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication, chargé de la gestion administrative des inscriptions, du suivi pédagogique de la licence délocalisée, collecte auprès du référent local les notes à l'issue des examens et contrôles continus. Elles s'ajouteront aux notes transmises par les enseignants de l'UBM dans le cadre des enseignements à distance.

L'ensemble de ces notes sera pris en compte pour le calcul de la moyenne annuelle et au diplôme.

Au cours de la troisième année de licence, pour finaliser l'évaluation de leur parcours, les étudiants de l'UMNG, seront auditionnés dans le cadre d'un grand oral à Brazzaville par des enseignants de l'UBM.

ARTICLE 7 – Délivrance du diplôme de licence

L'attribution du diplôme de licence de l'UBM sera décidée par un jury de délibération de diplôme dont l'arrêté de nomination est signé annuellement par la présidence de l'UBM.

L'obtention du diplôme de licence de l'Université UMNG conditionnera l'attribution du diplôme de l'UBM.

Pour être diplômés de la Licence Sciences de l'information et de la communication, mention Information-communication, délivrée par Bordeaux Montaigne, les étudiants devront valider tous les modules d'enseignement définis par la convention.

À la fin de chaque année universitaire, le référent de l'université de Brazzaville communique au bureau des licences de l'UFR STC la liste des étudiants diplômés de l'Université UMNG. À l'appui de ces informations, le jury de la Licence Sciences de l'information et de la communication de l'UBM délibère et proclame les résultats.

ARTICLE 8 – Possibilités de séjours du personnel et des étudiants

Dans le cadre de la convention, il sera possible d'organiser des séjours pour les personnels enseignants et administratifs entre les universités partenaires afin de favoriser la mise en œuvre du dispositif.

Le financement des séjours du personnel enseignant et administratif d'UBM à Brazzaville sera pris en charge par UBM. Dans le cadre des campagnes de recrutement des professeurs invités d'UBM, l'UFR STC pourra proposer comme candidats les référents pédagogiques d'UMNG pour un séjour à UBM.

De même, les séjours à Bordeaux pour les étudiants de Brazzaville permettront de renforcer le sentiment d'intégration à l'établissement dans lequel ils sont inscrits. Réciproquement, les séjours à Brazzaville pour les étudiants de Bordeaux permettront de créer du lien entre les promotions.

Les deux parties sont invitées à solliciter les organisations extérieures (SCAC, ministères, mairies, conseils régionaux, entreprises, etc.) pour financer les séjours des étudiants.

ARTICLE 9 – Modalités financières

Les étudiants inscrits dans ce cursus sont régulièrement inscrits à Marien N'GOUABI et à Bordeaux Montaigne et y acquittent les frais d'inscription des deux établissements.

Les frais d'inscription à de la licence délocalisée s'élèvent à 400 € par an.

Ils sont collectés par l'UMNG, qui se chargera ensuite de donner l'ordre de virement en une seule fois (RIB annexe 2), au 31 mars, à l'Agent comptable d'UBM, sur présentation d'une facture globale

ARTICLE 10 – Durée et modification

Cette convention prendra effet après signature des partenaires pour une durée de trois ans, conformément à l'accord cadre dont elle dépend. De fait, elle courra jusqu'à l'année universitaire 2021-2022.

Toute modification de cette convention fera l'objet d'un avenant conforme aux réglementations nationales et universitaires des partenaires.

Lors de chaque modification des maquettes de l'une ou l'autre des parties, l'Annexe 4 détaillant le cursus d'enseignement de la licence délocalisée Sciences de l'information et de la communication d'UBM fera l'objet d'un avenant au présent accord.

ARTICLE 11 – Dénonciation et litiges

Dans le cas où l'effectif serait inférieur à trente étudiants par promotion deux années consécutives, les deux parties peuvent s'entendre pour suspendre la convention.

En cas de désaccords liés à l'interprétation ou à la mise en œuvre de cette convention, les parties prenantes s'engagent à se concerter en vue de parvenir à une solution amiable.

En cas de non-résolution d'un litige entre les parties, il sera mis fin à cette convention par un courrier recommandé adressé, avec un préavis d'un an, par la direction de l'une des parties.

En cas de résiliation de cette convention, les parties prenantes s'engagent à permettre aux étudiants déjà inscrits de terminer le cursus en cours. Dans ce cas-là, la durée maximale est ramenée à deux ans.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Sont annexées à la présente convention dont elles font partie intégrante :

Annexe 1 – Règlement des études de l'université Bordeaux Montaigne à télécharger à ligne sur www.u-bordeaux-montaigne.fr

Annexe 2 : liste des pièces pour l'inscription à l'UBM ,

Annexe 3 – Références bancaires de l'Université Bordeaux Montaigne

Annexe 4 – Tableau de compatibilité des éléments pédagogiques entre Bordeaux Montaigne et Marien N'GOUABI

Le présent accord est rédigé deux exemplaires originaux.

Fait à Pessac, le 04/10/2019

Fait à Brazzaville, le

Pour l'Université Bordeaux Montaigne

Pour l'Université Marien N'GOUABI

La Présidente

Le Recteur

Mme Hélène Velasco-Graciet

Pr Jean-Rosaire IBARA

Annexe 2 : liste des pièces pour l'inscription à l'UBM

1. Formulaire inscription pédagogique
2. Copie de la pièce d'identité
3. Justificatif d'accès à la formation
4. Photo
5. Attestation de l'enseignant référent local

Annexe 3 : références bancaires UBM

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
<p>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)</p> <p>Identifiant national de compte bancaire - RIB</p>							
Code banque	Code guichet	N° compte		Clé	Domiciliation		
10071	33000	00001000010		35	TPBORDEAUX		
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1330	0000	0010	0001	035	
					BIC (Bank Identifier Code)		
					TRPUFRP1		
<p>Titulaire du compte : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE AGENT COMPTABLE DOMAINE UNIVER SITAIRE ESPLANADE DES ANTILLES 33607 PESSAC CEDEX</p>							

Tableau de correspondance des éléments pédagogiques entre UBM et UMN

Semestre 1								
UBM - ISIC 2017-2021								
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE	
LSI1Y1 - Introduction aux sciences de l'information et de la communication	3	12	12	30	Théorie de la communication 1 S1 (INCO.101.31) : Nicole Dimix	3	36	
LSI1Y2 - Culture de l'image	3	12	12	30	Narratologie+théorie de l'image : Claude Makosso	3	36	
LSI1M31 - Culture de l'actualité	3	12	6	24	Analyse de l'actualité nationale et internationale : Bitala Bitemo	3	36	
LSI1M32 - Communication écrite et professionnelle	2	0	14	14	Communication professionnelle (INCO.204.10) : Benjamin Ngoma	2	24	
LSI1M51 - Système d'information/Big Data	3	12	12	30	Initiation aux technologies de l'information et de la communication S1 (INCO.101.02) : Bossoto Antonin	3	36	
LSI1M33 - Chaîne graphique et PAO	2	0	12		Dispositif complémentaire local	2	12	
LSI1M41 - Approche générationnelle de la communication	2	12		18	Dispositif complémentaire UBM	2	12	
LSI1M42 - Communication des organisations	2	12		18	Vie d'entreprise S2 (INCO.102.23) : Joseph Ibara & Relations publiques S2 (INCO.102.21) : Mme Ognalaka	2	24	
LSI1M43 - Champs Journalistiques 1	2	12		18	L'information audiovisuelle Radio S4 (INCO.204.14) : Yombi Godfroy	2	24	
LSI1M81 - Histoire des sciences et techniques	3	12		18	Dispositif complémentaire UBM	3	12	
LSI1U10 - Histoire et théorie du design 1	2	18		27	Histoire de l'art 1 (109) : Bandzakassa	2	24	
LN2M1 / LP2M1 - Bloc compétences transversales: PPE 1 et Compétences numériques 1	3	7	24	34,5	Initiation aux méthodes de travail universitaires S1 (INCO.101.01): Benjamin Ngoma + Dispositif complémentaire UBM (PPE 1 et Compétences numériques 1)	3	31	
	30			261,5		30	307	

Semestre 2								
UBM - ISIC 2017-2021								
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE	
LSI2Y1A - Sciences de l'information et de la communication	4	12	12	30	Théorie de la communication 2 (INCO.101.31) : Nicole Dimix	4	48	
LSI2M61 - Histoire des médias	3	24	4	40	Histoire générale des médias S1 (INCO.101.12) : Nicole Dimix	3	32	
LSI2M62 - Histoire de la publicité	1	12		18	Histoire de la publicité S2 (INCO.102.22) : Bossoto/ Mme Obambi Mountou	1	12	
LSI2U4 - Sociologie	4	12	12	30	Sociologie de communication S1 (INCO.101.33) : Tati Olivier	4	48	
LSI2Y5A - Communication et politique	4	12	12	30	Communication politique : Ngoma Séraphin	4	48	
LSI2Y3 - Gestion de projet : initiation	2	0	12	12	Gestion des projets 1 (initiation) : Ngoma Séraphin	2	24	
LSI2U2 - Histoire et théorie du design 2	3	18		27	Histoire de l'art 2 (109) : Bandzakassa	3	36	
LSI2Y8A - Mathématiques appliquées aux sciences sociales	3	0	18	18	Statistiques : Sam'Ovhey Panquima	3	36	
LN2M1 / LD2M1 - Bloc compétences transversales: Recherche documentaire 1 et Compétences numériques 2	3		30,5	30,5	Bibliologie S2 (INCO.102.34) + Techniques documentaires S2 (INCO.102.33): Moussiki Jean-Claude + Dispositif complémentaire UBM (Recherche documentaire 1 et Compétences numériques 2)	3	33	
LA2Z1 - Langue vivante	3		24	24	Anglais S1 (INCO.101.22): Mme Djoubé/Mme Makosso	3	36	
	30			259,5		30	353	

Semestre 3								
UBM - ISIC 2017-2021								
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE	
LSI3Y1 - Langue et langage	3	12	12	30	Linguistique	3	36	
LSI3U2 - Psychologie	3	12	12	30	Psychologie de la communication S1 (INCO.101.32) : Mbélé Jean Didier	3	36	
LSI3M44 - Mondialisation, identités et culture médiatique	2	18		27	Grands problèmes contemporains S5 (INCO.305.11) : Adoua Sydney	2	24	
LSI3M45 - Economie et marketing des médias	3	24	12	48	Economie des entreprises de presse S6 (INCO.306.17) : Albert Mianzoukouta	3	36	
LSI3E46 - Stratégies de transmedia et storytelling	2		18	18	Dispositif complémentaire UBM	2	18	
LSI3Y3 - Théories de l'information et de la communication	3	18		27	Dispositif complémentaire UBM	3	18	
LSI3M91 - Communication des organisations 2	2	12		18	Organisation et management des entreprises S3 (INCO.203.01) : Justin Nzouloufoua	2	24	
LSI3M92 - Champs Journalistiques 2	2		12	12	Style journalistique S2 (INCO.102.14) + Le genre rédactionnel de l'information S4(INCO.204.11) : Diankuika Célestin	2	24	
LSI3Y5 - Gestion de projet: application	2		12	12	Gestion des projets (application) 2 : Séraphin Ngoma	2	24	
LSI3U10 - Histoire et théorie du design 3	2		18	18	Histoire de l'art (Dispositif complémentaire local) : BANDZAKASSA	2	18	
LA2Z3Y1 - Langue vivante	3		0		Anglais S3 (INCO.203.22) : M. Nguia Onianqué & Mme Makosso	3	36	
LN2M1 / LS1M1 - Bloc compétences transversales: PPE 2 et Compétences numériques 3	3		36	36	Dispositif Complémentaire UBM (PPE 2 et Compétences numériques 3)	3	36	
	30			276		30	330	

Semestre 4								
UBM - ISIC 2017-2021								
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE	
LSI4Y1 - Etude de l'image	2	12	12	30	Sémiologie des textes et de l'image S5 (INCO.305.01) : Bienvenu Boudinbou	2	24	
LSI4M22A - Productions médiatiques (Sociologie des médias)	2	6	8	17	Analyse des systèmes médias et de la communication S5 (INCO.305.02) : François Biyele	2	24	
LSI4M23 - Analyse des séries TV Contemporaines	2	18		27	Dispositif complémentaire UBM	2	18	
LSI4M41 - Techniques de l'information	2		18	18	Technologie de l'information et de la communication S3 (INCO.305.22) : Idriss Bossoto	2	24	
LSI4M62 - Chaîne graphique et PAO	2	6	12	21	Dispositif complémentaire local	2	18	
LSI4M21 - Logique	1	12		12	Dispositif complémentaire UBM	1	12	
LSI4M111 - Culture de l'actualité	2	12	6	24	Analyse de l'actualité : Bitala	2	18	
LSI4M121 - Approche générationnelle de la communication 2	2	12		18	Dispositif complémentaire UBM	2	12	
LSI4M122 - Communication et politique 2	2	12		18	Communication politique S6 (INCO.306.33) : Séraphin Ngoma	2	24	
LSI4U5A - Information scientifique et technique	2	12	12	30	Dispositif complémentaire UBM (Soufiane)	2	24	
LSI4M61 - Dispositifs numériques	2		18	18	Infographie S5 (INCO.305.26) + Veille informationnelle S5 (INCO.306.39) : Mme Ngoma Boulolo /Makosso	2	24	
LSI4U6 - Droit de l'information et de la communication	2	18		27	Droit de la presse S3 (INCO.203.11): M. Passi / + Dispositif complémentaire UBM (Droit de la communication : N. Hochet)	2	18	
LSI4U10 - Histoire et théorie du design 4	2	18		27	Arts graphiques S4 (INCO.204.23) : M. Mvembé	2	24	
LA24Y1 - Langue vivante	3		24	24	Langue anglaise (INCO.306.08)	3	36	
LD24M1 / LD24M1 - Bloc compétences transversales: Recherche documentaire 2	2		9	9	Dispositif complémentaire UBM (Recherche documentaire 2)	2	9	

30			326
----	--	--	-----

30	309
----	-----

Semestre 5

UBM - ISIC 2017-2021					UBM - ISIC 2017-2021		
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE
LSI5U1 - La TV: histoire, genre et programmation	3	18	6	33	Dispositif comp UBM	3	24
LSI5M122 - Communication des organisations 3	2	12		18	Communication interne et externe S6 (INCO.306.31) : Séraphin Ngoma + Stratégie de communication et approche marketing S6 (INCO.306.26) : Théodorat Miéré	2	24
LSI5M121 - Approche générationnelle de la communication 3	2	12		18	Dispositif comp UBM	2	12
LSI5M123 - Champs Journalistiques 3	2		12	12	L'information audiovisuelle - Télévision S4 : Romuald Okoti (INCO.204.14)	2	24
LSI5E22 - Sémiologie de l'images en séquences	2	18	12	39	Sémiologie de texte et de l'image S5 : Bienvenu Boudimbou (INCO.305.01)	2	24
LSI5M21 - Technique de l'image	2	12	10	28	Photojournalisme S6 (INCO.305.17) : Bienvenu Boudimbou	2	24
LSI5Y5 - Langue et discours	3	18	12	39	Analyse de contenu des médias 1 : Nicole Dimix (INCO.306.13)	3	36
LSI5E23 - Image de la ville	2	18	6	33	Médiation culturelle	2	24
LSI5M131 - Chaîne graphique et PAO 3	2		12	12	Informatique et publication assistée par ordinateur (INCO.305.11 + INCO.306.18) pour Jou / INCO.305.26 Infographie pour les CE/ Informatique documentaire pour INFODOC	2	24
LSI5Y7 - Psychologie de la communication homme-machine	3	18	12	39	Dispositif Complémentaire UBM	3	24
LSI5Y8 - Gestion de projet	2		12	12	Gestion des projets 3 (organisation d'un événement par exemple, etc.) : Séraphin Ngoma	2	24
LSI5U11 - Langue vivante	3		24	24	Lingala / Kituba	3	36
LSI5M1 - Bloc compétences transversales: PPE 3	2		16	16	Dispositif complémentaire UBM (PPE 3)	2	16
	30			323		30	316

Semestre 6

UBM - ISIC 2017-2021					UBM - ISIC 2017-2021		
UE	ECTS	CM	TD	VHE	UE	ECTS	VHE
LSI6M11 - Enquêtes par questionnaire et méthodes d'entretien	4	12	16	34	Méthodologie de la collecte des données et traitement de l'information S6 : Nicole Dimix	4	48
LSI6Y3 - Etudes en info-com (Thématique et terrain)	4		16	16	Etudes disciplinaires en SIC : M. Makosso	4	48
LSI6M12 - Inférences statistiques	3	12	12	30	Statistiques appliquées aux SHS/Pratique des statistiques S6 : SAM'OVHEY	3	36
LSI6U5 - Communication et ville digitale intelligente	4	18	6	33	Dispositif complémentaire UBM	4	24
LSI6U6 - Analyse de discours	4	12	12	30	Analyse de contenu des médias 2 S6 : Nicole Dimix (INCO.306.13)	4	48
LSI6Y7 - Stage	6		210	210	Stage (impregnation en entreprise) S6 : Nicole Dimix + Dispositif complémentaire UBM (rapport de stage + Soutenance)	6	48
LSI6U81 - Langue vivante	3		24	24	Langue anglaise Mme Bissingou	3	36
LDZ6M1 - Bloc compétences transversales: Recherche documentaire 3	2		15	15	Dispositif complémentaire UBM (Recherche documentaire 3)	2	15
	30			392		30	303